Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260416-2026_4_9-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPA
Séance du jeudi 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le seize avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

10 avril 2026

En exercice : 19
Présents : 14

Votants : 15

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. HUET Guénhaël, Mme JEGO Anne-Marie, Mme CAREL Nicole, M. HUET Pascal, *Adjoints* ;
Mme RIO Annick, Mme DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, M. CREQUER Jean-Claude, M. LE SOMMER Charles, Mme KERSUZAN Béatrice, Mme PIERINI Anne, M. BERTRAND Romain, Madame LE COTILLEC Clémence, *Conseillers municipaux* ;

Représentés : Mme HERVE Nadia par Mme JEGO Anne-Marie
M JEANNOT Mathieu par M BEGKOYIAN Pierre

Absents : Monsieur PASCO Yann

Secrétaire de séance : Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise

n° 2026-4-9 : Subventions 2026 Lok en bulles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition d'attribution de la subvention à l'association Lok en bulles ;

Madame Marie-Lise LE ROY LEFEVRE (Présidente de l'association) et Monsieur Pierre BEGKOYIAN (Membre du CA de l'association) ne participeront ni au débat ni au vote, ils sortent de la salle.

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 09 avril 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE à l'association Lok en bulles une subvention de :

N°	TYPE DE L'ASSOCIATION	NOM DE L'ASSOCIATION	N° ARTICLE	2025	2026
6	COMMUNALE	Lok en bulles	65748	1 000,00 €	1 000,00 €

La secrétaire de séance
Marie-Lise LEROY LEFEVRE

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)